



Version 29.12.2024

Règlement 2025

Infos utiles - Consignes

Ce règlement est sujet à des modifications liées aux mesures sanitaires qui seront en vigueur le jour de la course. Veuillez consulter les mises à jour et les infos sur les pages du site www.panathlon-chablais.ch

Toute désignation de personne s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Art. 1. Organisation

Le Panathlon Club Chablais (PCC, en abrégé ci-après) organise depuis 2016, la Course des deux chapelles (C2C, ci-après), afin de récolter des fonds et de se faire connaitre.

Le Panathlon International - Club du Chablais vaudois et du Chablais valaisan, est une association libre, sans but lucratif, juridiquement reconnue. Les buts de ce club service sont éthiques et culturels.

Une commission est en charge de l'organisation de la manifestation.

Club organisateur, le PCC est membre d'"Athlétisme Valais" la Fédération valaisanne d'athlétisme FVA – WLV et des sociétés locales de la Ville de Monthey.

Diverses sociétés et entreprises (chronométreur, etc.) sont mandatées pour l'organisation.

Ne pouvant pas répondre individuellement à toutes les demandes, de nombreux renseignements sont disponibles sur nos documents ou auprès du chronométreur.

La page web officielle, avec toutes les informations, est http://course.panathlon-chablais.ch.

Art. 2. La course

La 8^e édition de la Course des 2 chapelles a lieu le dimanche 04 mai 2025.

Cette course à pied caritative en montagne est une étape de la **Coupe valaisanne de la montagne** (**CVSM**, ci-après) de la Fédération valaisanne d'athlétisme (FVA).

Le parcours relie la chapelle du Pont à Monthey (Valais – Suisse) aux Cerniers, en passant par la chapelle des Giettes.

La course est à l'agenda des manifestations officielles de Monthey et des animations des Giettes de Monthey Tourisme.

Art. 3. Règlement de la CVSM, RO de Swiss Athletics, autres règlements

Les règlements et dispositions en vigueur, notamment ceux de la FVA et de Swiss Athletics, ainsi que les prescriptions cantonales et communales, font foi.

Les modalités, l'attribution des points et les classements de la CVSM sont à consulter sur le site www.fva-wlv.ch.

Le règlement sur l'organisation des compétitions d'athlétisme (RO) est disponible sur le site www.swiss-athletics.ch/fr/.

Art. 4. Participation

La course est ouverte aux licenciés et aux non-licenciés, coureurs ou marcheurs, jeunes et moins jeunes, en excellente santé et convenablement entraînés, dans différentes catégories. Une inscription est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité et d'aire d'arrivée restreinte, le nombre de participants maximum est fixé à 500, toutes catégories confondues. Les inscriptions seront fermées quand cette limite sera atteinte.

Règlement 2025 Page 1 sur 10





Art. 5. Catégories, classes d'âge

Coureurs	années de naissance	âges	catégories internationale	dossards
Ecoliers 1 / Ecolières 1	2016 – 2018	7 - 9 ans	U10MW	vert
Ecoliers 2 / Ecolières 2	2014 – 2015	10 - 11 ans	U12MW	jaune
Ecoliers 3 / Ecolières 3	2012 – 2013	12 - 13 ans	U14MW	rouge
Promo Garçons / Promo Filles	2008 – 2011	14 - 17 ans	U16MW + U18MW	orange
Juniors Hommes / Juniors Dames	2006 – 2007	18 - 19 ans	U20MW	orange
Elites Hommes / Elites Dames	1986 – 2005	20 - 39 ans	U23MW-MW-MW35	noir
Hommes 1 / Dames 1	1976 – 1985	40 - 49 ans	MW40-MW45	noir
Hommes 2 / Dames 2	1966 – 1975	50 - 59 ans	MW50-MW55	noir
Hommes 3 / Dames 3	1925 – 1965	60 ans et +	MW60-MW65+	noir

Marcheurs et familles

Populaires**	1924 – 2018	7 ans et +	bleu

^{**} walking sans bâtons et nordic walking avec bâtons. Chronométrage sans classement.

Notre course étant une compétition en montagne, nous accueillons les enfants âgés d'au moins 7 ans.

Coupe valaisanne de la montagne (CVSM):

Selon le règlement de la CVSM en vigueur

- des classes d'âge différentes ou supplémentaires peuvent être utilisées pour l'établissement du classement cantonal,
- l'âge est déterminé par la date de naissance prise comme référence dès la première participation,
- l'orthographe du nom et du prénom doit être identique pour les différentes courses de la CVSM,
- la date de naissance (JJ.MM.AAAA) et le lieu de résidence exacts doivent être indiqués à l'inscription.

Selon le RO de Swiss Athletics, le passage d'une catégorie à la suivante supérieure se fait chaque fois en début de l'année civile, au cours de laquelle la limite d'âge inférieure est atteinte.

Bâtons autorisés uniquement en catégorie Populaires.

Art. 6. Parcours

Les 3 parcours Monthey - Les Cerniers sont accessibles à tout le monde, aussi bien les spécialistes que les familles. Ils sont composés de routes goudronnées et de sentiers de randonnée.

1e parcours destiné aux élites, adultes, hommes, dames, vétérans

Départ des coureurs:

- Monthey Les Cerniers, via les pods, en course à pied (bâtons non autorisés)
- Distance: 9 km
- Dénivelé: +999 m (D+) / -136 m
- Départ: Chapelle du Pont, Place de l'Hôtel de Ville, 1870 Monthey (426 m d'altitude)
- Cheminement: rue des Granges, pont couvert, route de la Cretta, route du Morneau, route de Champian, La Condémine, La Loëx, Prafenne, route de Vérossaz, Chapelle des Giettes, Village des igloos, les Cerniers
- Point culminant: le village des igloos de l'hôtel Whitepod (1410 m d'altitude)
- Arrivée: Les Cerniers (parking du restaurant), Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes (1280 m d'altitude)
- Ravitaillements: La Loëx (3.3 km) et Chapelles des Giettes (4.8 km).

Règlement 2025 Page 2 sur 10





2^e parcours destiné aux promo et aux juniors

- Monthey Les Cerniers, en course à pied (bâtons non autorisés)
- Distance: 6.8 kmDénivelé: +865 m
- Départ: Chapelle du Pont, Place de l'Hôtel de Ville, 1870 Monthey (426 m d'altitude)
- Cheminement: rue des Granges, pont couvert, route de la Cretta, route du Morneau, route de Champian, La Condémine, La Loëx, Prafenne, route de Vérossaz, Chapelle des Giettes, les Cerniers
- Arrivée: Les Cerniers (parking du restaurant), Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes (1280 m d'altitude)
- Ravitaillements: La Loëx (3.3 km) et Chapelles des Giettes (4.8 km).

3^e parcours destiné aux populaires

- Monthey Les Cerniers, en marche, nordic walking ou course à pied
- Distance: 6.8 kmDénivelé: +865 m
- Départ: Chapelle du Pont, Place de l'Hôtel de Ville, 1870 Monthey (426 m d'altitude)
- Cheminement: rue des Granges, pont couvert, route de la Cretta, route du Morneau, route de Champian, La Condémine, La Loëx, Prafenne, route de Vérossaz, Chapelle des Giettes, les Cerniers
- Arrivée: Les Cerniers (parking du restaurant), Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes (1280 m d'altitude)
- Ravitaillements: La Loëx (3.3 km) et Chapelles des Giettes (4.8 km).

4e parcours destiné aux écoliers 1, 2 et 3

- Les Giettes Les Cerniers, pour les écoliers / écolières.
- Distance: 1.8 km. Dénivelé: +185 m.
- Départ: Chapelle des Giettes, route de Vérossaz 80, 1871 Les Giettes. 1111 m d'altitude.
- Cheminement Chapelle des Giettes, Les Cerniers
- Arrivée: Les Cerniers (parking du restaurant), Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes (1280 m d'altitude)

Arrivée pour tous: Les Cerniers (1280m d'altitude)

Les participants sont priés de faire **attention au trafic routier** malgré la présence de bénévoles aux carrefours, de **respecter l'environnement**, de suivre les **chemins balisés** par l'organisateur, sur les trottoirs ou au bord des routes, pour des raisons de sécurité et d'équité sportive. Le passage des secours est prioritaire.

Parcours de courses

- Le jour de course, des drapeaux indiquent les parcours, une moto ouvre la course au départ de Monthey, et un coureur ouvre les courses des Ecoliers.
- Un "marcheur-balais" ferme la course. Il n'y a pas de meneurs d'allure.
- Marquage de chaque kilomètre depuis le départ.
- Les distances et les dénivelés figurent à titre indicatif seulement.
- Détail, tracé interactif, vidéos et profils du parcours à consulter sur notre site internet www.panathlon-chablais.ch.

Règlement 2025 Page 3 sur 10





Art. 7. Finances

Les bénéfices sont versés à des sportifs soutenus par le Panathlon.

Tarifs des inscriptions

Coureurs	Jusqu'au lundi 31 mars 2025	Jusqu'au mercredi 30 avril 2025	Sur place
Ecoliers 1 / Ecolières 1	offert	offert	10
Ecoliers 2 / Ecolières 2	offert	offert	10
Ecoliers 3 / Ecolières 3	offert	offert	10
Promo Garçons / Promo Filles	30	35	40
Juniors Hommes / Juniores Dames	30	35	40
Elites Hommes / Elites Dames	30	35	40
Hommes 1 / Dames 1	30	35	40
Hommes 2 / Dames 2	30	35	40
Hommes 3 / Dames 3	30	35	40
Populaires	30	35	40

Inclus dans la finance d'inscription:

- pasta-party aux Cerniers
- transport des sacs du départ de Monthey à l'arrivée aux Cerniers
- transport des écoliers en bus de Monthey au départ aux Giettes
- transport retour à Monthey, descente en bus navette
- diplôme personnel à télécharger et à imprimer
- coupon de tombola pour le tirage au sort des dossards

Sur le site du chronométreur mso.swiss, possibilité de majorer volontairement la taxe d'inscription par le versement d'un **don** (1.- / 2.- / 5.- / 10.- / 15.- / 20.- / 50.-), en faveur des jeunes sportifs parrainés par l'organisateur.

Les accompagnants peuvent contribuer aux frais du bus navette en faisant un don sur place.

Des frais (frais de traitement et frais administratif) pour le paiement sécurisé sont prélevés par le chronométreur, en fonction du moyen de paiement choisi lors de l'inscription on-line par débit direct ou par virement en ligne (Visa Mastercard, Twint, Postfinance, Apple-Pay, Google-Pay, Samsung-Pay, Sofortbanking).

Un code de réduction (personnel, ne pouvant ni être cédé ni être vendu) obtenu dans le cadre d'un accord ou d'un partenariat doit être saisi dans le champ dédié lors de l'inscription sur le site du chronométreur, en respectant le délai.

La course ayant un but caritatif, en aucun cas la finance d'inscription n'est remboursée, sauf si **l'assurance annulation** proposée par le chronométreur (conditions sur mso.swiss) a été payée lors de l'inscription on-line.

Art. 8. Inscriptions on-line

S'inscrire par internet est simple et facilite l'organisation de la course:

- N'attendez pas pour vous inscrire. L'inscription faite, vous serez plus motivé
- Vous aurez votre prénom imprimé sur le dossard
- Vous faites des économies et vous avez la possibilité de faire un don supplémentaire
- Vous pouvez payer par facture, virement bancaire ou cartes
- Avec l'assurance annulation proposée, le prix d'achat de l'inscription est remboursé en cas d'empêchement
- Si vous n'avez pas d'accès à l'internet, ni personne dans vos connaissances pour vous inscrire en ligne: contactez directement le chronométreur MSO par téléphone. L'organisateur ne gère pas directement les inscriptions.

Règlement 2025 Page 4 sur 10





Processus d'inscription, étape par étape:

- Ouvrir le site des organisateurs www.panathlon-chablais.ch, sous "Course"
- Prendre connaissance et accepter les indications et les règlements
- Cliquer sur le lien d'inscription on-line du chronométreur mso.swiss
- Vous connecter à votre compte MSO ou créer un compte gratuit
- Choisir la Course des deux Chapelles du 04.05.2025, puis votre catégorie (seules les catégories disponibles en fonction de votre âge et de votre sexe s'ouvrent), puis vos options
- Ajouter votre inscription au panier Pour inscrire vos enfants, vos amis ou les coureurs de votre team avec votre compte MSO, vous devez lier ces comptes avec le vôtre. Lisez les explications dans l'aide de MSO
- Choisir le moyen de paiement sécurisé (en fonction de la devise CHF / EUR): PostFinance, Visa, MasterCard ou virement bancaire ou facture payable à 10 jours si inscription suffisamment anticipée
- L'inscription n'est effective qu'après réception du paiement.
- Recevoir une confirmation de MSO par e-mail
- Un ou deux jours avant la course, MSO envoie par e-mail des informations aux personnes inscrites

En cas de questions ou de problèmes concernant le formulaire d'inscription, votre compte ou profil, le paiement ou l'assurance annulation, veuillez contacter directement la hotline du chronométreur sur le site mso.swiss/fr/contact, par téléphone au +41 32 493 32 61 du lundi au vendredi, ou par e-mail à support@mso.swiss

Adresse: MSO Sàrl, Victor-Helg 18, CH-2800 Delémont

Délai d'inscription en ligne: mercredi 30.04.2025 à 23h59.

L'inscription n'est effective qu'après réception du paiement.

La liste provisoire des participants, avec la mention du paiement effectué, est publiée sur le site du chronométreur.

Art. 9. Remise des dossards et inscriptions sur place

Bureau des inscriptions et de remise des dossards (bureau de course) le jour de la manifestation: salle du **Restaurant Le Capri**, rue du Pont 2 (Place de l'Hôtel de Ville), 1870 Monthey, à proximité de la ligne de départ, y compris pour les Ecoliers dont le départ est aux Giettes.

- Inscriptions sur place: de 8h00 à 9h30
- Dossards: de 8h00 à 09h45

Paiement en francs suisses exclusivement (CHF).

Paiements TWINT.

Art. 10. Dossards

Chaque participant reçoit:

- son dossard, y compris un transpondeur (puce) collé, à conserver
- Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre de manière visible tout à long de la course.
- Pour ceux inscrits à l'avance, le dossard est personnalisé (prénom imprimé).
- Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard retiré et payé avant la fermeture du bureau.
- des coupons:
- 1 bon "pasta-party" pour l'assiette de pâtes offerte à l'arrivée
- 1 coupon de tombola à déposer dans l'urne à l'arrivée
- 1 autocollant à fixer visiblement sur le sac d'habits
- des épingles
- un sac cadeau, dans la limite des stocks disponibles

Règlement 2025 Page 5 sur 10





Art. 11. Horaire des départs

Catégories	Lieux	Départ
Coureurs - élites, adultes, hommes, dames, vétérans	Chapelle du Pont	10h15
Coureurs - promo et aux juniors	Chapelle du Pont	10h15
Populaires	Chapelle du Pont	10h20
Ecoliers 1, 2 et 3	Chapelle des Giettes	11h15

Art. 12. Transport depuis Monthey - horaires

- Départ du bus à 10h00, devant la Banque Cantonale du Valais (BCVs), Place Centrale 6, CH-1870 Monthey, à proximité du bureau de course.
- Les Ecoliers inscrits, en priorité, sont transportés en car au départ des Giettes.
- Les accompagnateurs peuvent utiliser le bus, en fonction des places libres disponibles. L'accès en voiture et le parcage aux Giettes et aux Cerniers sont limités.

Art. 13. Transport des sacs d'habits, récupération et horaire

- Transport d'un sac de taille raisonnable: coller le coupon (remis avec le dossard) sur le sac et le déposer jusqu'à 10h00 dans le bus signalé au départ, devant le Restaurant Capri, sans surveillance! Sacs à récupérer aux Cerniers, sans surveillance!
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de casse ou de vol.

Art. 14. Vestiaires et WC à Monthey et aux Giettes

- Pas de vestiaires aux départs de Monthey et des Giettes.
- Des toilettes publiques sont disponibles en ville, à proximité du bureau de remise des dossards ainsi que des toilettes mobiles au départ des enfants aux Giettes.

Art. 15. Vestiaires et WC aux Cerniers

- Un espace sous tente pour se changer, séparé hommes / femme, est à disposition dans la zone d'arrivée.
- Pas de douche.
- Des toilettes mobiles sont disponibles à l'extérieur.

Art. 16. Cantine aux Cerniers

- Cantine sous tente: une assiette de pâtes est incluse dans le prix d'inscription (nature, fromage, bolognaise), dès 11h45.
- Raclette et boissons vendues en faveur de sportifs soutenus par le Panathlon. Tarifs affichés sur place.

Les informations relatives aux allergènes peuvent être recueillies oralement auprès du cuisiner.

Gâteaux vendus "à votre bon cœur", en faveur d'une association caritative partenaire.

Règlement 2025 Page 6 sur 10





Art. 17. Transports retour à Monthey, horaires

- Bus navette pour la descente depuis Les Cerniers après la course (horaires à consulter sur place)
- Après le départ des écoliers aux Giettes, un minibus amène les accompagnants aux Cerniers.
- Entre les horaires, un minibus fait la navette entre Les Cerniers et Monthey.

Veuillez prendre note que le paiement de l'inscription incluant le transport ne garantit pas une place au moment désiré.

Nous comptons sur votre patience entre les rotations de bus.

Les accompagnateurs peuvent utiliser le bus, en fonction des places libres disponibles.

Transports publics: horaires du car postal (payant) sur www.tpc.ch

Les coureurs et marcheurs qui redescendent à pied à Monthey avant la fin de la manifestation sont priés de laisser la **priorité à ceux qui montent**. Après la fermeture de la course, il n'y a plus de bénévoles, ni sur le parcours, ni aux carrefours.

Art. 18. Résultats et diplôme

Temps de course déterminé par le passage du transpondeur (puce) sur le tapis de chronométrage électronique à l'arrivée (pas de tapis aux départs). Classements selon les catégories.

Résultats provisoires **en direct** depuis notre site internet www.panathlon-chablais.ch et affichés sur des écrans du chronométreur à l'arrivée. Après l'épreuve, tous les classements sur www.panathlon-chablais.ch et sur mso.swiss.

Diplôme personnel avec résultat à télécharger et à imprimer en souvenir chez soi, depuis le site mso.swiss.

Photos et vidéos sont publiées sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et les plateformes multimédias.

Si un participant constate une erreur dans ses données personnelles, il doit avertir l'organisateur dès la publication.

Art. 19. Distribution des prix et tombola

Distribution et cérémonie protocolaire dès 13h30 sur l'aire d'arrivée.

Remise des prix à tous les Ecoliers et aux 5 premiers des catégories coureurs.

Tirage au sort de prix dans la catégorie Populaires sans classement (marcheurs et familles): consultez la liste des gagnants à l'arrivée et retirez le lot personnellement en présentant son dossard après la distribution des prix.

Tirage au sort des dossards avec plusieurs lots et bons d'achat à gagner. Coupon disponible sur le dossard, à déposer jusqu'à 13h00 dans l'urne à l'arrivée et présence obligatoire lors du tirage pour retirer le lot personnellement.

Prix spéciaux, en cas de record du parcours notamment. Aucun prix ne sera expédié.

Art. 20. Météo, annulation et équipement

- La course a lieu par n'importe quel temps, mais peut être annulée ou interrompue pour des raisons extrêmes de force majeure.
- Les participants doivent porter un équipement et des chaussures appropriés aux conditions météorologiques et à un environnement de type alpin.

Règlement 2025 Page 7 sur 10





Art. 21. Ravitaillements et premiers secours

- Ravitaillement intermédiaire (eau): La Loëx, après le 3^e km.
- Ravitaillement intermédiaire (eau) + poste de Samaritains : Chapelle des Giettes après 4.8 km
- Ravitaillement à l'arrivée (eau) + poste de Samaritains: Les Cerniers
- Pas de ravitaillement intermédiaire sur le parcours des Ecoliers.

Art. 22. Temps limite et abandon

- Fermeture du contrôle d'arrivée à 12h45.
- Les participants qui abandonnent sont priés de s'annoncer sans délai auprès de l'organisateur (pour des raisons de sécurité).

Art. 23. Accès, parkings, restrictions de circulation

Accès au départ

- en train, Gare AOMC Monthey-Ville à 400m, ou Gare CFF à 1km.
- Parkings: Place de l'Hôtel de Ville / Château-Vieux / Cotterg (à 400m) / Place d'Armes (à 500m).
- Entre Monthey et Les Cerniers, la circulation est brièvement perturbée entre 10h00 et 13h00 lors du passage des coureurs et des marcheurs sur le parcours. Hormis des fermetures momentanées, les routes restent ouvertes à la circulation.

Accès à l'arrivée

- Parcage limité aux Giettes.
- Pas de places de parc sur la Place des Cerniers.
- Accès à l'arrivée en voiture: les environs des Cerniers sont bloqués pour l'arrivée et sont réservés aux riverains.
- Le parcage, limité, s'effectue notamment aux Giettes avec navette en bus entre les Giettes et les Cerniers.

Restrictions

- Le passage des secours est prioritaire.
- Les automobilistes sont priés de suivre les indications des policiers et des bénévoles notamment sur le premier kilomètre et pour le parcage limité aux Giettes.
- Les routes de Choëx, des Giettes et des Cerniers sont des routes postales avec priorité aux cars. Laissez le passage libre!
- Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours.

Suggestions

Possibilité pour les accompagnants d'utiliser le bus navette, selon les consignes.

Pensez à utiliser les transports publics et au covoiturage en vous regroupant dans un même véhicule!

Remerciements

Les organisateurs remercient les riverains pour leur bonne compréhension.

Accompagnateurs

L'accès en voiture et le parcage aux Cerniers sont limités. Veuillez privilégier les bus (car postal, navette) et vous conformer aux indications de parcage.

Animaux

Il est interdit de participer avec un chien, même tenu en laisse.

Règlement 2025 Page 8 sur 10





Art. 24. Antidopage

Le "Statut concernant le dopage" édicté par Swiss Olympic, les dispositions de Swiss Athletics et d'Antidoping Suisse, sont applicables. Infos: www.antidoping.ch

Art. 25. Assurances et responsabilités

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dégât, casse ou de vol.
- Assurances et frais sont entièrement à la charge des participants.
- Les concurrents participent sous leur propre responsabilité.
- Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leur représentant légal.

Art. 26. Obligations

Par son inscription, effectuée par lui-même ou un tiers, le concurrent accepte ce présent règlement, celui de la CVSM, les indications de l'organisateur et du chronométreur, et doit s'y conformer.

Art. 27. Protection des données

- Afin de permettre l'organisation (inscription, paiement, communication, etc.) et surtout le chronométrage électronique, les données personnelles sont utilisées par l'organisateur et le chronométreur. L'organisateur s'interdit de céder les données des participants à des tiers non impliqués dans la course ou à des fins commerciales.
- Par son inscription, effectuée par lui-même ou un tiers, le participant donne son autorisation à la publication de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son lieu de domicile, de son club, de son numéro de dossard, de son temps de course et de son classement dans les listes de départ et de résultats de la C2C et de la FVA. Cette autorisation est valable également pour la publication sur internet, dans les médias écrits et électroniques, pour l'affichage et pour les annonces faites par les speakers. L'organisateur envoie une lettre d'information par e-mail quelques fois par année aux inscrits, avec la possibilité de se désinscrire dans chaque newsletter.
- Tout participant (une personne présente dans la zone de la manifestation) renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les photos et films réalisés dans le cadre de la C2C peuvent être utilisés sur internet, par des médias écrits et électroniques, dans nos propres moyens de communication, dans des magazines ou des livres sans donner droit à une indemnisation.

Pour toutes demandes particulières et motivées concernant leurs données personnelles, les participants peuvent s'adresser par écrit à l'organisateur: Panathlon Club Chablais, Case Postale, 1870 Monthey.

Art. 28. Fair-play et chartes

Tout est mis en œuvre afin que cette édition se déroule dans les meilleures conditions. Le Panathlon est un mouvement international à buts éthiques et culturels, au service du sport et des sportifs, qui défend le fair-play. Nous comptons sur l'indulgence des participants et des suiveurs.

Le PCC fait la promotion d'une saine éducation sportive, avec diverses chartes ("Fair-play", "Droits de l'enfant", "Devoirs des parents", etc.) à télécharger sur notre site ou sous la forme d'un dépliant distribué lors de nos manifestations.

Art. 29. Droit d'auteur

Il y a lieu de présumer que les données (informations, résultats, images, etc.) mises à disposition par l'organisateur sont protégées par la législation sur le droit d'auteur et que leur utilisation, publication ou reproduction (hormis pour un usage strictement personnel), de manière partielle ou complète, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable du Panathlon Club Chablais.

Règlement 2025 Page 9 sur 10





Art. 30. Modifications et autres dispositions

Des changements inhérents à l'organisation de la course sont possibles en tout temps. Le site internet du PCC est régulièrement mis à jour. Les speakers communiquent des consignes le jour de la course et nous vous prions de suivre les indications des policiers, des secouristes, du chronométreur, de l'organisateur et des bénévoles.

- Toute activité (y.c. distribution de flyers) doit être préalablement autorisée par l'organisateur.
- Pour tous les cas non prévus, la commission d'organisation de la C2C du PCC tranchera sans appel.
- Des remarques, des critiques, des suggestions, des félicitations: donnez-nous votre avis sur www.panathlon-chablais.ch.
- Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Merci et bonne course!

La présidente de la manifestation : Caroline Dayen

Règlement 2025 Page 10 sur 10